



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Ministre

Paris, le

**16 JUL. 2025**

Nos Réf. : A-25-024218/CV/AS

Vos Réf. : Votre correspondance du 1<sup>er</sup> juin 2025

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la reconnaissance et la valorisation du métier d'assistant familial. Je vous remercie pour cette contribution précise et argumentée, qui témoigne de votre engagement constant en faveur d'un accueil de qualité pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Soyez assurée que j'ai pris connaissance de votre correspondance avec un intérêt particulier. Comme vous le soulignez justement, les assistants familiaux assurent une mission fondamentale : celle de permettre à des enfants confrontés à des parcours de vie complexes de grandir dans un cadre sécurisant, affectif et stable. Cette mission s'inscrit pleinement dans la priorité que je porte à un accueil le plus familialisé possible, dès lors qu'un placement devient nécessaire. Ce souci de personnalisation et de continuité des parcours guide notre mobilisation pour développer les solutions d'accueil fondées sur l'engagement de tiers dignes de confiance, sur l'accueil durable et bien sûr sur le travail essentiel des assistants familiaux.

Consciente de leur rôle déterminant, j'ai souhaité que la formation des assistants familiaux fasse l'objet d'une refonte ambitieuse. La reclassification du diplôme d'État d'assistant familial, désormais reconnu à un niveau plus élevé, s'est accompagnée d'un quasi-doublement du volume horaire de formation, afin de mieux prendre en compte la réalité des situations accompagnées, mais aussi de renforcer la professionnalisation de ces acteurs de première ligne.

Je souhaite que la place des assistants familiaux dans les projets de vie des enfants soit pleinement reconnue. Cela implique une meilleure intégration au sein des dispositifs pluridisciplinaires, une participation aux instances de décision, ainsi qu'une valorisation accrue de leur expertise dans la définition et la mise en œuvre des parcours éducatifs.

Les enjeux relatifs au statut, aux conditions de travail et à l'attractivité du métier d'assistant familial relèvent, vous le savez, d'un travail interministériel de fond. Celui-ci s'appuie notamment sur le rapport récemment remis par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) et sur un dialogue renforcé avec les acteurs du secteur, en particulier les collectivités territoriales, les syndicats représentatifs et les associations d'élus. Il s'agit d'une démarche exigeante, que je souhaite inscrire dans la durée.

Ce travail structurera l'un des volets du projet de loi que je souhaite déposer à l'automne, qui posera les fondements législatifs du plan de refondation de la protection de l'enfance que je porte, ce plan s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

- Prévenir pour éviter les placements, en renforçant la prévention périnatale (dans le cadre de la feuille de route des 1000 premiers jours), en soutenant la parentalité (notamment les mères isolées ou les familles en coparentalité), et en améliorant l'exécution des mesures éducatives, en lien étroit avec la Justice ;

**Madame Marie LEBON**  
Secrétaire générale du SAMFFA974  
Déléguée nationale au CSAFAM  
2352, rue Lefaguyes  
97440 SAINT-ANDRÉ

Adresse postale  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

- En cas de placement, favoriser l'accueil à caractère familial pour chaque enfant, avec un recours accru aux assistants familiaux et à l'accueil durable et bénévole à l'adoption avec une transformation de l'offre, et un contrôle renforcé des établissements ;
- Favoriser une croissance en bonne santé, en systématisant les bilans de santé à l'entrée dans le dispositif ASE, en organisant des parcours de soins coordonnés, et en développant des prises en charge adaptées pour les enfants en double vulnérabilité (handicap et protection) ;
- Offrir un cadre de vie adapté à chaque situation, en diversifiant les solutions d'accueil, en particulier pour les enfants ayant des besoins spécifiques ;
- Garantir une scolarité protectrice et inclusive, en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'éducation et en valorisant les parcours de réussite, y compris grâce à l'implication des entreprises ;
- Préparer l'autonomie des jeunes majeurs, en renforçant l'accompagnement vers les études, l'emploi et le logement, et en garantissant une sortie de l'ASE sans rupture ;
- Enfin, rénover en profondeur les méthodes et les modes de gouvernance, pour que l'ensemble de la politique de protection de l'enfance gagne en efficacité, en lisibilité et en évaluation.

Je vous remercie pour les propositions que vous portez, qui nourriront utilement les travaux engagés. Nous ne manquerons pas de solliciter votre organisation et vos représentants dans le cadre des concertations à venir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération la meilleure.



**Catherine VAUTRIN**